



**Réunion du Conseil Municipal**

**du 15 mars 2019**

**À 19 h 00**

**Présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI.

**Absent** : Joël GAUTHIER

**Secrétaire de séance** : *MOURONT Michel*

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- Point sur le partenariat avec L'OCCITANE
  - Vote des comptes administratifs
  - Préparation budgétaire
  - Subventions aux Associations
  - Fiscalité Communale
  - Questions diverses
- 

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 20  
Le Compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

**1°) Point sur le partenariat avec L'OCCITANE** : Monsieur le Maire expose les termes d'une réunion tenue début mars avec l'Occitane. Il rappelle le projet de requalification du site d'un montant de 240 000 €. Il précise que la réalisation de ce projet se fera sur trois ans de façon à permettre à la commune de le financer. Le Directeur de l'Occitane, s'est engagé à participer financièrement pour la réhabilitation du parking de la Fontaine Pétrifiante à hauteur de 20 000 € par an sur trois ans. La communication par des tables de lecture permettra de bien montrer que l'Occitane utilise l'eau de Réotier pour sa gamme Aqua Réotier.

**2°) Vote des comptes Administratifs 2018 - Commune – Eau et Camping Municipal** : *Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.* Monsieur Michel MOURONT 1<sup>er</sup> adjoint met les comptes administratifs au vote à la fin de l'exercice, les excédents de fonctionnement sont de 100 786,18 € pour la Commune – de 17 046,57 € pour le camping et un déficit de 35 379,98 € pour l'eau. Les excédents d'investissement sont de 81 715,92 € pour la commune - de 76 807,55 € pour l'eau et de 10 000,00 € pour le camping. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote ces comptes administratifs 2018.

**3°) Préparation budgétaire** : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des nouveaux projets envisagés : Maison de pays - Aménagement de l'accueil Mairie – Plate forme énergie bois – Alambic et Mélézin.

**3°) Subventions aux Associations** : Le Conseil municipal décide de maintenir le montant de 70 € par enfant et par association. Michel MOURONT rappelle que cette subvention est versée à l'association et non aux familles. Le conseil municipal : 10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention décide d'abonder l'article 6574 à hauteur de 4 000.00 €

**4°) Fiscalité de la Commune** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2011 la fiscalité de la Commune n'a pas changé et propose de maintenir les mêmes taux pour 2019.

10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention, le conseil municipal décide de maintenir les taux de la façon suivante : TH = 9,42 % - TFB = 5,00 % - TFNB = 41,94 %. A noter que la taxe sur le foncier bâti de la commune de Réotier est une des plus basses de Département, la Commune de Réotier est sur le podium, puisqu'elle fait partie des 3 premières communes sur les 165 communes du Département à avoir le taux le plus bas.

**5°) Questions diverses:**

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Guillaume ROCHE a renouvelé sa demande d'emploi saisonnier – Le conseil municipal donne son accord pour une embauche fin avril.
- Une réunion participative ou l'ensemble de la population sera convié aura lieu le Vendredi 26 avril 2019 à 19 h 00
- Le repas des Séniors aura lieu le samedi 27 avril 2019 à 12 h 00

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 30.**